

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le quinze (15) décembre 2025 à 19h15 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire

Magella Roussel

Madame et messieurs
les conseillers suivants:

Sylvain Claveau
Patrick Canuel
Jean-François Pelletier
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Erika Gauthier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2025-226

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire ouvre la séance à 19h15 et invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Madame Erika Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour.

2. 2025-227

AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI-EAUX-POTABLES 2025

Sur proposition de Monsieur Patrick Canuel et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 23560 à la Ville de Mont-Joli pour l'achat de l'eau potable pour l'année 2025 au montant de 30 911.79\$ pour la période du 1^{er} jan. au 30 nov. 2025 et estimation des données de décembre.

3. 2025-228

AUTORISATION DE PAIEMENT- VILLE DE MONT-JOLI-LAC DU GROS RUISSEAU

REPORTER

4. 2025-229

AUTORISATION DE PAIEMENT- DUOTECH CONSTRUCTION 2^E CERTIFICAT DE PAIEMENT

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture du 2^e certificat de paiement à Duotech Construction pour la construction du garage municipal au montant de 165 546.19\$ taxes incluses. (PRACIM)

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 2025-230

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Pelletier déclare la fermeture de l'assemblée à 19h35.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, dir.-gén.
greffière-trés. DMA**

Approbation des résolutions

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, tenue au Centre Lepageois à 19h15.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faîte de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire